Publié le

ID: 040-214001331-20231020-DECISION28\_2023-AU

Décisjon du Maire: N° 28/2023



NATURE OCÉANE 40530 - LANDES

Email: mairie@ville-labenne.fr Tél. 05 59 45 46 60 Fax 05 59 45 80 00 Site web: www.ville-labenne.fr

Emprunt Budget Annexe Camping Municipal

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2020-06-04-03/26 du 04/06/2020 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation d'emprunts inscrits au budget,

Vu la consultation des établissements bancaires,

## DECIDE

<u>Article 1</u>: La commune de LABENNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes un emprunt de la somme de 200 000 € (deux cent mille euros) au 13/10/2023 dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

Montant 200 000.00 € (deux cent mille euros)

Durée 144 mois Frais de dossier 300 €

Taux d'intérêt applicable : Taux variable

Taux du livret A + marge 1.10% trimestriel – amortissement linéaire à échéances dégressives

<u>Article 2</u>: Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

<u>Article 3</u>: Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture Le 23/10/2023 Et publication/notification Le 23/10/2023

Fait à Labenne, le 20 Octobre 2023

Le Maire, DE L

Jean Luc DEDPUECH